Régie des alcools,
des courses
et des jeux
Québec
Direction des affaires juridiques

PAR COURRIEL

Québec, le 29 janvier 2025

[redacted]

N/D. : 25-01-004

Objet : Décision amendée - Demande d'accès aux documents

[redacted]

Nous accusons réception de votre demande d'accès du 29 janvier 2025 concernant les « deux signalements concernant des non-conformités alléguées relativement à l'exploitation du Bingo du Cuivre de Rouyn-Noranda, dont il est question dans le reportage du Soleil du 29 janvier 2025 ainsi que le rapport d'inspection ».

Après analyse, nous vous informons que nous pouvons vous transmettre les documents demandés en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c A-2.1) (ci-après « Loi sur l'accès »).

Nous vous invitons à prendre note que certains documents ont été caviardés conformément aux articles 53, 54 et 59 de la Loi sur l'accès puisqu'ils contiennent des renseignements personnels. Certains renseignements sont également refusés puisqu'ils contiennent, en substance, des renseignements de nature commerciale fournis par un tiers et habituellement traité par ce tiers de façon confidentielle (art. 23 et 24 de la Loi sur l'accès).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, [redacted] l'expression de nos sentiments distingués.

La responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels
[redacted]
Marie-Christine Bergeron, avocate
Directrice

p.j. documents et avis de recours

Québec
200, chemin Sainte-Foy, bureau 400
Québec (Québec) G1R 1T3
Téléphone : 418 643-7667
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopieur : 418 643-5971
racj.gouv.qc.ca

Montréal
1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Téléphone : 514 873-3577
Sans frais : 1 800 363-0320
Télécopieur : 514 873-5861

ANNEXE — Articles 53, 54 et 59 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1)

23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.

24. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement fourni par un tiers lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à ce tiers, de procurer un avantage appréciable à une autre personne ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ce tiers, sans son consentement.

53. Les renseignements personnels sont confidentiels sauf dans les cas suivants:
1° la personne concernée par ces renseignements consent à leur divulgation;
2° ils portent sur un renseignement obtenu par un organisme public dans l'exercice d'une fonction juridictionnelle; ils demeurent cependant confidentiels si l'organisme les a obtenus alors qu'il siégeait à huis-clos ou s'ils sont visés par une ordonnance de non-divulgation, de non-publication ou de non-diffusion.

54. Dans un document, sont personnels les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier.

59. Un organisme public ne peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée. Ce consentement doit être manifesté de façon expresse dès qu'il s'agit d'un renseignement personnel sensible.
Toutefois, il peut communiquer un renseignement personnel sans le consentement de la personne concernée, dans les cas et aux strictes conditions qui suivent:
1° au procureur de cet organisme si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi que cet organisme est chargé d'appliquer, ou au Directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
2° au procureur de cet organisme, ou au procureur général lorsqu'il agit comme procureur de cet organisme, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une procédure judiciaire autre qu'une procédure visée dans le paragraphe 1°;
3° à une personne ou à un organisme qui, en vertu de la loi, est chargé de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, si le renseignement est nécessaire aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
4° à une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée;
5° (paragraphe abrogé);
6° (paragraphe abrogé);
7° (paragraphe abrogé);
8° à une personne ou à un organisme, conformément aux articles 61, 63.8, 66, 67, 67.1, 67.2, 67.2.1 et 68;
9° à une personne impliquée dans un événement ayant fait l'objet d'un rapport par un corps de police ou par une personne ou un organisme agissant en application d'une loi qui exige un rapport de même nature, lorsqu'il s'agit d'un renseignement sur l'identité de toute autre personne qui a été impliquée dans cet événement, sauf s'il s'agit d'un témoin, d'un dénonciateur ou d'une personne dont la santé ou la sécurité serait susceptible d'être mise en péril par la communication d'un tel renseignement.
Pour l'application de la présente loi, un renseignement personnel est sensible lorsque, de par sa nature notamment médicale, biométrique ou autrement intime, ou en raison du contexte de son utilisation ou de sa communication, il suscite un haut degré d'attente raisonnable en matière de vie privée.

Régie des alcools, des courses et des jeux
Québec

SUIVI DES PLAINTES
SERVICE DES PLAINTES

1 Cette section doit être remplie par le Service des plaintes

Agente responsable :	Alinda Souralay	Numéro de dossier :	
Date de réception :	2023-09-15	Numéro de plainte :	11225
Date de transmission :	2023-09-27	Date de fermeture :	

a Nature de la plainte

Catégorie : Signalement
Sous-catégorie : Bingo
Objet de la plainte : Irrégularités et tricheries

b Identification du plaignant

Compagnie :
Nom du plaignant : [redacted]
Adresse :
Ville :
Code postal :
Courriel :
Téléphone(rés.) : [redacted]
Téléphone(bur.) :
Téléphone(cell) : [redacted]

Plainte anonyme : ___
Anonymat demandé : ___
Confidentiel : X
(Personne physique – Lois d'accès)

c Identification de la partie visée par la plainte

Nom :	Association des organismes de bingos de Rouyn-Noranda ([redacted])		
Numéro, rue :	75, avenue Mercier	Province :	Québec
Ville :	Rouyn-Noranda	Code postal :	J9X4X3

d Résumé de la plainte

Signalement reçu lors d'une conversation téléphonique le 15 septembre concernant le bingo de Rouyn Noranda concernant des employés qui jouent au bingo, possibilité de connivence et méconnaissance des règles qui nuisent à l'intégrité du jeu.

La dame consent à ce que ses informations personnelles soient transmises à nos inspecteurs. Attention, elle tient à préserver la confidentialité de sa plainte par rapport à l'organisme par peur de représailles.

Voici un résumé de ses propos:

Le président est Yves Gauthier. Il y a [redacted] et une collègue [redacted] qui jouent au bingo lorsqu'elles travaillent. Toutes les semaines, ces deux dames jouent au bingo et s'occupent de la vente des cartes et de remettre l'argent aux gagnants.

D'ailleurs, en étant impliqué dans l'organisation du bingo, elle s'arrange pour mettre les chances de leur côté. Par exemple, [redacted] gère la boite de carton où il y a 4 gagnants possibles pour 500$. Elle achète ces cartes pour elle-même. Lorsque l'ensemble des gagnants sont déclaré, elle cesse d'acheter les cartes et continue d'en vendre.

La plaignante est certaine que les responsables n'achètent pas leurs cartes. Elle en distribue à son cercle d'amis, mais elle ne sait pas avec certitude s'ils payent les cartes ou non.

Il ne semble pas avoir de comptabilité ni registre de ventes des cartes de bingo, ni des gratteux (billets à fenêtre).

Les gens ne veulent pas parler et dénoncer la situation, car ils ont peur des représailles et ils ont également peur de ne plus avoir de bingo.

En avril, [redacted] elle a gagné le 50 000$ dans le bingo réseau au moins d'avril.

Certains employés du bingo ne se font pas payer et se font plutôt offrir des cartes en retour.

Il y avait une employée qui a constaté et soulevé plusieurs aspects non conformes dans la gestion du bingo. L'organisation lui a mené la vie dure et l'a renvoyée. Cela fait environ 4-5 ans que cette organisation s'occupe du bingo et sait comment ça marche.

Deuxième appel en date du 27 septembre :
La semaine passée, le jeu a commencé avec un boulier qui n'était pas plein, car en cours de route, l'annonceuse a réalisé qu'il manquait des boules et qu'elle jouait avec les boules de la partie précédente. Elle a donc retiré les boules restantes et a continué le bingo au lieu de l'annuler.

e Autres particularités

10 sept 2023

Bonjour,

J'aimerais porter à votre attention un problème qui je pense est une injustice. [redacted] du Bingo du Cuivre de Rouyn-Noranda une certaine [redacted] joue à tous les soirs au Bingo et gagne le gros lot 1000.00 de deux à trois fois par mois et elle gagne des lots moins importants quand même de 2 à 3 fois par semaine. Le monde commence à penser qu'elle triche en programme le boulier avec le numéro de ses cartes. Ce serait le comble de l'injustice. Ne devrait elle pas se s'occupé de l'organisation <u>seulement</u>. Elle gagne des lots destinés aux clients du Bingo. Elle devrait arrêter de jouer. Je n'ai jamais gagné le gros lot de 1000.00 cette année et elle l'a gagné seule ou à deux au moins une dizaine de fois.
Peut-être une enquête ou un avertissement pour qu'elle arrête de jouer. Qu'elle aille jouer <u>ailleur</u> si elle veut jouer.

J'aime mieux rester anonyme pour ne pas me faire expulser du Bingo.

Merci
J'espère qu'elle joue ses cartes?

Régie des alcools, des courses et des jeux
Québec

Rapport d'inspection - Bingo

Numéro d'établissement	13-1520	Numéro de dossier DCI	BIN-20230927-017
Plainte ☒Oui ☐Non	Fondée ☒ oui ☐ non	Numéro de dossier lié	
Demande de la part de	Service des plaintes		

1 Établissement inspecté

Nom de l'établissement	Titulaire	Téléphone
Association des organismes de bingos de Rouyn-Noranda	Association des organismes de bingos de Rouyn-Noranda	(819) 764-5997

Adresse civique	Unité / App.	Personne responsable	Personnes rencontrées
75, avenue Mercier		[redacted]	[redacted]

Municipalité	Code postal	Région administrative	Date et heure de l'inspection
Rouyn Noranda	J9X 4X3	Abitibi-Témiscamingue	2023-10-12 entre 18h00 et 23h30

No licence	No Dossier	Période de validité de la licence
LIC202305034066-01	13-1520	2023-06-01 au 2026-05-31

2 Éléments de non-conformité constatés

☐ Aucun élément de non-conformité constaté

Plainte fondée selon les déclarations de [redacted] et [redacted]

Prix offerts du tour spécial (l'étoile) et le tour spécial moitié-moitié ainsi que la boule boni ne correspondent pas au programme détaillé et sont déterminés en fonction de circonstances aléatoires;

Tour spécial (l'étoile) est joué avec une carte de bingo ordinaire et non d'un billet composé de 2 parties détachables portant le même numéro;

Détail des prix manquant pour le tour spécial (l'étoile) et le tour spécial (l'étoile) sur le programme détaillé;

Prix de vente manquant du livret, des cartes de bingo ordinaires, spéciales, additionnelles et des billets-surprise sur le programme détaillé;

Certaines mentions non-inscrites sur les billets-surprise soit le nom de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda), le numéro de licence de la titulaire (LIC202305034066-01) et avis indiquant que les prix gagnés avec des billets-surprise doivent être réclamés avant la fin du bingo et qu'ils sont remis en argent comptant;

3 Narration – inspection

Sommaire :

Le 27 septembre 2023, la Direction de l'inspection et des services aux fabricants a reçu du Service des plaintes de la Régie une plainte (n° 11225) de [redacted] à la suite d'appels téléphoniques qui dénonçait des irrégularités (annexe F) soit:

< Signalement reçu lors d'une conversation téléphonique le 15 septembre concernant le bingo de Rouyn Noranda concernant des employés qui jouent au bingo, possibilité de connivence et méconnaissance des règles qui nuisent à l'intégrité du jeu.

Voici un résumé de ses propos

Le président est Yves Gauthier. Il y a la [redacted] et une collègue [redacted] qui jouent au bingo lorsqu'elles travaillent. Toutes les semaines, ces deux dames jouent au bingo et s'occupent de la vente des cartes et de remettre l'argent aux gagnants. D'ailleurs, en étant impliqué dans l'organisation du bingo, elle s'arrange pour mettre les chances de leur côté. Par exemple, [redacted] gère la boite de carton où il y a 4 gagnants possibles pour 500$. Elle achète ces cartes pour elle-même. Lorsque l'ensemble des gagnants sont déclaré, elle cesse d'acheter les cartes et continue d'en vendre.
La plaignante est certaine que les responsables n'achètent pas leurs cartes. Elle en distribue à son cercle d'amis, mais elle ne sait pas avec certitude s'ils payent les cartes ou non.
Il ne semble pas avoir de comptabilité ni registre de ventes des cartes de bingo, ni des gratteux (billets à fenêtre).
Les gens ne veulent pas parler et dénoncer la situation, car ils ont peur des représailles et ils ont également peur de ne plus avoir de bingo.
En avril, [redacted] elle a gagné le 50 000$ dans le bingo réseau au moins d'avril.

Certains employés du bingo ne se font pas payer et se font plutôt offrir des cartes en retour.

Il y avait une employée qui a constaté et soulevé plusieurs aspects non conformes dans la

gestion du bingo. L'organisation lui a mené la vie dure et l'a renvoyée. Cela fait environ 4-5 ans que cette organisation s'occupe du bingo et sait comment ça marche.

Deuxième appel en date du 27 septembre :
La semaine passée, le jeu a commencé avec un boulier qui n'était pas plein, car en cours de route, l'annonceuse a réalisé qu'il manquait des boules et qu'elle jouait avec les boules de la partie précédente. Elle a donc retiré les boules restantes et a continué le bingo au lieu de l'annuler. >

Le 27 septembre 2023, la Direction de l'inspection et des services aux fabricants a reçu du Service des plaintes de la Régie un autre signalement pour la plainte (n° 11225) soit une lettre du 10 septembre 2023 d'une personne anonyme qui dénonçait la même irrégularité (annexe F) :

10 sept 2023

Bonjour,

J'aimerais porter à votre attention un problème qui je pense est une injustice. [redacted] au Bingo du Cuivre de Rouyn-Noranda une certaine [redacted] joue à tous les soirs au bingo et gagne le gros lot 1000.00 de deux à trois fois par mois et elle gagne des lots moins importants quand même de 2 à 3 fois par semaine. Le monde commence à penser qu'elle triche en programme le boulier avec le numéro de ses cartes. Ce serait le comble de l'injustice. Ne devrait elle pas se s'occuper de l'organisation seulement. Elle gagne des lots destinés aux clients du Bingo. Elle devrait arrêter de jouer. Je n'ai jamais gagné le gros lot de 1000.00 cette année et elle l'a gagné seule ou à deux au moins une dizaine de fois.
Peut-être une enquête ou un avertissement pour qu'elle arrête de jouer. Qu'elle aille jouer ailleurs si elle veut jouer.

J'aime mieux rester anonyme pour ne pas me faire expulser du Bingo.

Merci
J'espère qu'elle joue ses cartes ?

Vérifications :

Le 27 septembre 2023 j'ai effectué une vérification au Registraire des entreprises du Québec (REQ) et j'ai constaté que la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda) est immatriculée et en règle. Également, j'ai constaté que les administrateurs étaient Yves Gauthier, Denis Blouin, Gérald Létourneau, Patrick Lavoie et Christian MaClure.

Ensuite, j'ai procédé à une vérification aux fichiers de Gestion des licences de bingo de la Régie. L'établissement y était connu sous la désignation (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda) et possédait une licence de gestionnaire de salle (LIC202305034066-01) pour la période de validité du 1er juin 2023 au 31 mai 2026 avec l'autorisation de vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié et tenir des journées de bingo à la salle de Bingo du Cuivre situé au 75, avenue Mercier, Rouyn-Noranda (annexe B).

La personne responsable auprès de la Régie est [redacted]

Le 11 octobre 2023, j'ai communiqué avec [redacted] par téléphone et je me suis identifié. J'ai informé [redacted] du but de mon appel soit un suivi de sa plainte (n° 11225) du 15 septembre 2023. Nous avons convenu d'une rencontre à son domicile à [redacted]

Le même jour, je me suis rendu au domicile de [redacted] tel que convenu. Je me suis identifié à l'aide de mon badge ainsi par ma carte professionnelle. J'ai expliqué à [redacted] que pour prouver sa dénonciation j'aurais besoin de son aide pour identifier [redacted]. [redacted] m'a montré une photo des [redacted] sur le site Facebook du Bingo du Cuivre.

De plus, [redacted] m'a montré des publicités sur le site Facebook du Bingo du Cuivre concernant les journées de bingo antérieurs soit du 26 septembre au 11 octobre 2023 (photos n° 17 à 26 de l'annexe D).

J'ai constaté que le Bingo du Cuivre annonçait sur le site Facebook du Bingo du Cuivre < Boule boni > dont le prix offert variait d'une journée bingo à l'autre soit : 26 septembre 2023 = 300,00 $, 27 septembre 2023 = 350,00 $, 28 septembre 2023 = 400,00 $, 02 octobre 2023 = 450,00 $, 03 octobre 2023 = 50,00 $, 04 octobre 2023 = 100,00 $, 05 octobre 2023 = 150,00 $, 09 octobre 2023 = 200,00 $, 10 octobre 2023 = 250,00 $, 11 octobre 2023 = 300,00 $ (photos n° 17 à 26 à l'annexe D).

Également, j'ai constaté que le Bingo du Cuivre annonçait sur le site Facebook du Bingo du Cuivre < Partie étoile > dont le prix offert avec étoile variait d'une journée bingo à l'autre soit : 26 septembre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 400,00 $, 27 septembre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 480,00 $, 28 septembre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 520,00 $, 02 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 600,00 $, 03 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 540,00 $, 04 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 480,00 $, 05 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 480,00 $, 09 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 400,00 $, 10 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 440,00 $, 11 octobre 2023 = minimum 120,00 $ avec étoile 540,00 $ (photos n° 17 à 26 l'annexe D).

Constatations :

Le 12 octobre 2023, vers 18h00, je me rendu au Bingo du Cuivre situé au 75, avenue Mercier, Rouyn-Noranda et je me suis présenté au comptoir de vente des cartes de bingo. J'ai acheté un livret de neuf cartes de bingo pour un montant de 15,00$ qui m'a été remis par [redacted] et j'ai assisté au bingo qui débutait à 18h40.

Avant le début du bingo à 18h40, j'ai constaté que [redacted] participaient à l'exploitation du bingo en vendant des cartes de bingos et des billets-surprises.

Également, j'ai constaté que le programme détaillé ne contenait pas le prix de vente du livret, des cartes de bingos spéciales, des cartes de bingos additionnelles et des billets-surprises (programme détaillé à l'annexe G).

En plus, j'ai constaté la mention < La boule boni est valide sur les parties régulières seulement >, un tour spécial moitié-moitié avec la figure 1 (3 cubes rotatifs) ainsi qu'un tour spécial (L'étoile) sans prix fixe et non défini à l'avance sur le programme détaillé (programme détaillé à l'annexe G).

Au début du bingo à 18h40, j'ai constaté que [redacted] à continuer à participer à l'exploitation du bingo en restant derrière le comptoir de vente des cartes de bingos et que [redacted] s'est assise dans la salle pour jouer au bingo.

Également, j'ai constaté que la meneuse de jeu a annoncé que la < boule boni > pour le bingo du 12 octobre 2023 était le < i-17 > pour un prix de 350,00 $. De plus, j'ai constaté que le prix de 350,00 $ était affiché sur un tableau situé près du comptoir de vente des cartes de bingo (photo n° 1 à l'annexe D)

Lors du déroulement du premier tour de bingo du programme détaillé du 12 octobre 2023 qui était un tour spécial moitié-moitié avec la figure 1 (3 cubes rotatifs) sans prix fixe et non défini à l'avance, j'ai constaté qu'il se jouait avec des cartes de bingo et que durant le tour de bingo, [redacted] s'est déplacé du comptoir de vente des cartes de bingo au boulier pour parler avec la meneuse de jeu et cette dernière a annoncé immédiatement le prix offert soit 198,00$ pour ce tour de bingo (programme détaillé à l'annexe G et cartes de bingo du tour spécial moitié-moitié à l'annexe H).

Pendant le déroulement du bingo, j'ai demandé une information à [redacted] qui se promenait entre les tables dans la salle de bingo concernant la mention < La boule boni est valide sur les parties régulières seulement > tel qu'indiqué sur le programme détaillé et la façon de gagner avec la < boule boni : i-17 >. [redacted] m'a mentionné pour obtenir le prix offert de 350,00$ avec la < boule boni : i-17 >, cette dernière devra être la boule gagnante d'une carte de bingo lors des parties régulières seulement (bleu, orange, vert, jaune, rose et non le gris à cause du gros lot de 1000,00$) du programme détaillé (programme détaillé à l'annexe G).

Également, j'ai demandé une information à [redacted] concernant le prix du tour spécial (L'étoile). [redacted] m'a mentionné le tour spécial (L'étoile) avait un prix fixe de 120,00$ tel qu'indiqué sur le programme détaillé et des prix additionnels indiqués sur un tableau dans la salle soit < B=100$, I=80$, N=20$, G=40$, O=180$, étoile=520$ > pour le bingo du 12 octobre 2023 et que le joueur gagnant du jeu ajoutait le prix additionnel au prix fixe de 120,00$ selon le chiffre gagnant correspondant avec la lettre (B ou I ou N ou G ou O) et avec ou sans étoile (programme détaillé à l'annexe G et photo n° 3 à l'annexe D).

Lors du déroulement du tour spécial (L'étoile) du programme détaillé du 12 octobre 2023 qui était joué avec une feuille de trois (3) cartes de bingo avec un numéro décoré d'une étoile sur chacune des cartes de bingo, j'ai constaté que le tour spécial (L'étoile) avait été gagné avec la lettre i pour un prix de 200,00 $ soit le prix fixe de 120,00$ plus le prix (I=80$) selon le tableau des prix additionnels affichés dans la salle (carte de bingo à l'annexe I, programme détaillé à l'annexe G et photo n° 3 à l'annexe D).

À la fin du déroulement du bingo, j'ai vérifié des billets-surprise achetés par des joueurs dans la salle de bingo et j'ai constaté que certaines mentions étaient manquantes sur un billet-surprise soit le nom de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda), le numéro de licence de la titulaire (LIC202305034066-01) ainsi qu'un avis indiquant que les prix gagnés avec des billets-surprise doivent être réclamés avant la fin du bingo et qu'ils sont remis en argent comptant (photo n° 7 de l'annexe D). Aussi j'ai constaté que certaines mentions étaient manquantes sur un billet-surprise soit le nom de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda) et le numéro de licence de la titulaire (LIC202305034066-01) (photo n° 8 de l'annexe D). En plus, j'ai constaté qu'une seule mention était manquante sur deux billets-surprise soit le nom de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda) (photos n°9 et 10 de l'annexe D)

Également, j'ai constaté que [redacted] a modifié les prix additionnels indiqués sur le tableau pour le tour spécial (L'étoile) en les augmentant de 20,00 $ pour les lettres (B=120$, N=40$, G=60$, O=200$) et étoile=540$ sauf pour le prix de la lettre I qui a diminué à 20$ et sur le tableau du prix de la < boule boni > en l'augmentant de 50,00 $ soit 400,00$ (photos n° 2 et 4 à l'annexe D).

De plus, j'ai constaté que [redacted] à participer à l'exploitation du bingo sans jouer au bingo et que l'autre [redacted] a joué au bingo sans gagner de prix et sans participer à l'exploitation du bingo lors du déroulement du bingo du 12 octobre 2023.

Ensuite, J'ai rencontré [redacted] et [redacted] vers 22h00. Je me suis présenté et je me suis identifié à l'aide de mon badge ainsi par ma carte professionnelle. [redacted] m'a informé de son nom de famille soit [redacted] et qu'elle s'occupait de l'exploitation du bingo avec [redacted]. Je les ai expliqué le but de ma visite, soit une inspection de la licence de gestionnaire de salle de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda), afin d'en vérifier la conformité à la suite de deux plaintes qui dénonçait que [redacted] et [redacted] travailleraient et joueraient lors du déroulement de bingos et que [redacted] gagnerait régulièrement plusieurs prix à chaque mois. Étant donné l'heure tardive, j'ai proposé à [redacted] et à [redacted] de les rencontrer le lendemain mais des dernières ont acceptés de poursuivre la rencontre.

[redacted] m'a mentionné qu'elle jouait au bingo du Cuivre plusieurs fois par semaine et également, [redacted] m'a mentionné qu'elle jouait au bingo du Cuivre mais quelques fois par mois.

De plus, [redacted] et [redacted] m'ont mentionné qu'elles auraient travaillé et joué durant le déroulement de bingos à quelques reprises. [redacted] m'a mentionné qu'elle gagnait des prix occasionnellement.

J'ai informé [redacted] et [redacted] qu'il était interdit à toute personne de participer à la mise sur pied et à l'exploitation d'un bingo ou d'un système de loterie de billets-surprises ou de billets moitié-moitié, d'acheter un livret ou une carte de bingo, d'y jouer ou d'acheter un billet surprise ou un billet moitié-moitié sauf si son travail ou ses fonctions se terminent avant le début du bingo.

[redacted] m'a mentionné que les prix du tour spécial (l'étoile) variaient à chaque bingo en fonction des lettres (B, I, N, G, O) ou de l'étoile qui a été gagné et que les prix débutaient à 20,00$ et augmentaient de 20,00$ à chaque bingo jusqu'au moment d'être gagné (photos n° 3 et 4 de l'annexe D).

Également, [redacted] m'a mentionné que les règlements du tour spécial (l'étoile) étaient affichés sur le tableau des prix du tour spécial (l'étoile) (photo n°5 de l'annexe D).

De plus, [redacted] m'a mentionné que le prix de la < boule boni > variait à chaque bingo et le prix débutaient à 50,00$ et augmentaient de 50,00$ à chaque bingo jusqu'au moment d'être gagné (photos n° 1 et 2 de l'annexe D).

[redacted] m'a mentionné que lors du tour spécial moitié-moitié, elle avait été informée la meneuse de jeu du prix de 198,00 $ qui était déterminé en fonction des cartes de bingos vendues.

J'ai informé [redacted] et [redacted] des éléments de non-conformité décrits plus haut dans la section 2 du rapport.

[redacted] et [redacted] m'ont mentionnés être surprise que le tour spécial (l'étoile) et le tour spécial moitié-moitié étaient non conformes car ces tours de bingo ont été proposé par leur fournisseur en bingo ([redacted]) qui seraient joués dans d'autres salles de bingo.

[redacted] et [redacted] m'ont mentionné que les mentions manquantes sur les billets-surprise relevaient du fournisseur en bingo ([redacted]) à la suite de la réception par courriel de la lettre du 17 juillet 2023 de [redacted] directeur général de [redacted] qui mentionnait que les billets-surprise devaient respecter l'article 111 des Règles sur le bingos (annexe J).

[redacted] m'a remis des factures du 19 et 22 septembre 2023 de [redacted] concernant des billets-surprise (annexe K). J'ai demandé de vérifier les boîtes de billets-surprise du jeu (Super Buddy) sur la facture (0128719-IN) du 22 septembre 2023 et j'ai constaté ainsi que [redacted] et [redacted] en vérifiant une des boîtes de billets-surprise ayant le numéro de série (D581634) n'avait pas certaines mentions sur le billet-surprise soit le nom de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda), le numéro de licence de la titulaire (LIC202305034066-01) ainsi qu'un avis indiquant que les prix gagnés avec des billets-surprise doivent être réclamés avant la fin du bingo et qu'ils sont remis en argent comptant malgré la lettre du 17 juillet 2023 de [redacted], directeur général de [redacted] (lettre de [redacted] à l'annexe J, facture n°0128719-IN à l'annexe K et photos n° 11 à 14 de l'annexe D).

Également, j'ai demandé de vérifier les boîtes de billets-surprise du jeu (Maison de Brique) sur la facture (VU06175) du 19 septembre 2023 et j'ai constaté ainsi que [redacted] et [redacted] en vérifiant une des boîtes de billets-surprise ayant le numéro de série (93W9547) n'avait pas la mention sur le billet-surprise soit le nom de la titulaire (Association des organismes des bingos de Rouyn-Noranda) malgré la lettre du 17 juillet 2023 de [redacted], directeur général de [redacted] (lettre de [redacted] à l'annexe J, facture n° VU06175 à l'annexe K et photos n° 15 et 16 de l'annexe D).

Le 13 octobre 2023, j'ai reçu un courriel de [redacted], directeur adjoint chez [redacted] qui mentionnait :
< Une de mes clients m'a téléphoné suite à votre visite et elle m'a dit que mon produit de papier avec un étoile sur un des 24 numéros serait illégal selon vous.
J'aimerais savoir comment vous en êtes venu à cette conclusion parce que mon produit répond aux normes demandées par la RACJ dans les règles sur les bingos, numéro de règlement 72.1 et 72.2 > (annexe L).

Le même jour, j'ai communiqué avec [redacted], directeur adjoint chez [redacted] par téléphone et ce dernier m'a mentionné qu'il s'agissait de ma visite à la salle Bingo du Cuivre. J'ai informé [redacted] que le tour de bingo joué avec la carte de bingo avec une étoile était plutôt non conforme à d'autres articles que 72.1 et 72.2 des Règles sur les bingos.

Le 20 novembre 2023, j'ai demandé à la Direction des sports de combats, des courses et des jeux (équipe bingo) de la Régie une copie de la remise mensuelle des droits de la licence pour le mois d'octobre 2023. Le même jour, j'ai reçu de Direction des sports de combats, des courses et des jeux (équipe bingo) de la Régie une copie de la remise mensuelle des droits de la licence pour le mois d'octobre 2023 et j'ai constaté aucun montant pour les billets moitié-moitié malgré un tour spécial moitié-moitié dans le programme détaillé du 12 octobre 2023 (programme détaillé à l'annexe G et remise mensuelle des droits de la licence à l'annexe M).

4 Avis de correction

Avis de correction émis	☐ Oui ☒ Non	No. de l'avis :	Suivi	Date	Heure	Le titulaire s'est conformé ☐ Oui ☐ Non
Remarques						

5 Annexes

☐ Aucune Annexe

- ☐ Annexe A – Extrait du fichier du Registraire des entreprises du Québec (REQ)
- ☒ Annexe B – Licence d'exploitant / Gestionnaire de salle – Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ)
- ☐ Annexe C – Plan(s) d'aménagement conservé(s) au dossier de la Régie
- ☒ Annexe D – Répertoire photographique
- ☐ Annexe E – Avis de correction
- ☒ Annexe F – Plainte n°11225
- ☒ Annexe G – Programme détaillé du 12 octobre 2023 de la titulaire (Association des organismes de bingos de Rouyn-Noranda)
- ☒ Annexe H – Cartes de bingo du tour spécial moitié-moitié du programme détaillé
- ☒ Annexe I – Cartes de bingo du tour spécial (L'étoile) du programme détaillé
- ☒ Annexe J – Lettre du 17 juillet 2023 de M. Stéphane Robitaille, directeur général de Bingo Vézina
- ☒ Annexe K – Factures du 19 et 22 septembre 2023 de Bingo Vézina
- ☒ Annexe L – Courriel du 13 octobre 2023 de M. Jeremy Trudeau, directeur adjoint chez Bingo Vézina
- ☒ Annexe M– Remise mensuelle des droits de la licence pour le mois d'octobre 2023

6 Rédaction

Nom, prénom	Signature	Date
[redacted]	[redacted]	2023-11-22

7 Contrôle administratif

Nom, prénom	Sig[redacted]	Date
[redacted]		2023-11-24

8 Distribution / disposition

	Direction / service / partenaire	À l'attention de :
☐ À classer / archiver		
☐ À poursuivre	☒ Direction du contentieux – ☐ Québec ☒ Montréal	[redacted]
☒ À distribuer	☐ ACCES – ALV	
	☐ Direction Sport de combat, courses et jeux	
Date de distribution :	☐ Opérations - Alcool	
	☐ Régisseur d'instruction	
2023-11-24	☒ Service des signalements	
	☐ Service de police – ☐ Sûreté du Québec ☐ SPVM ☐ SM	
	☐ Autre	

RACJ-DCI-RCA-202303-019

9 Annexes

Annexe A – Extrait du fichier du Registraire des entreprises du Québec (REQ)

Annexe B – Licence d'exploitant / Gestionnaire de salle – Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (RACJ)

Régie des alcools, des courses et des jeux
Québec

LICENCE DE GESTIONNAIRE DE SALLE	
Numéro de licence:	**LIC202305034066-01**
Numéro de dossier:	**13-1520**
Période de validité de la licence:	**Du 2023-06-01 au 2026-05-31**

Titulaire de la licence:	**ASSOCIATION DES ORGANISMES DE BINGOS DE ROUYN-NORANDA**

La Régie autorise le titulaire, durant la période de validité de la licence, à mettre sur pied et à exploiter des journées de bingo, pour et au nom des titulaires de licences de bingo en salle qui lui en ont donné le mandat, conformément aux *Règles sur les bingos*.

Chacun des organismes ayant mandaté le gestionnaire de salle est autorisé à vendre des billets-surprise et des billets moitié-moitié.

Les journées de bingo seront tenues à l'endroit suivant :

Bingo du Cuivre
75, avenue Mercier
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4X3

Le président,

Denis Dolbec

Licence imprimée le : 2023-05-11

RACJ-4430 (2012-01)

Régie des alcools, des courses et des jeux
Québec

La Direction des services à la clientèle - Montréal

ASSOCIATION DES ORGANISMES DE BINGOS DE ROUYN-NORANDA

Nom du local : Bingo du Cuivre
Dossier numéro : 13-1520

Liste des besoins de fonds autorisés en date du 11 mai 2023
Période de validité de la licence du 01 juin 2023 au 31 mai 2026
Période visée du 01 juin 2023 au 31 mai 2024

(Liste des projets admissibles – articles 135 et 136
des Règles sur les bingos)

Numéro dossier	Nom de l'organisme	Besoins de fonds $ autorisés	Partage calculé %
10-10084	CORPORATION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES DU CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	[redacted]	
10-12539	LA FONDATION MARTIN BRADLEY		
10-5474	LE CLUB DE HOCKEY LES CAPITALES DE ROUYN-NORANDA INC.		
10-6586	CENTRE DE PLEIN AIR DU MONT KANASUTA INC.		
10-8160	CLUB ROTARY DE ROUYN-NORANDA QUÉBEC INC.		
Total			

Annexe D – Répertoire photographique

Photo n°1:

Photo n°2:

Photo n°3:

B 100$ GAME ÉTOILE
I 80$
N 20$
G 40$ SI GAGNé
O 180$ AVEC =520$
MINIMUM 120$
PAR SOIR
Bingo du Cuivre
Règlements Partie étoile seulement
Votre bingo pour être valide doit être avec le dernier numéro nommé sinon le bingo est refusé. Vous devez crier quand votre numéro est nommé sinon vous perdez votre bingo. Aucun montant ne sera alloué jusqu'à ce qu'un bingo valide soit gagné. Si vous attendez de crier sur lettre plus payante vous perdrez le tout car cela se voit lors de la validation du bingo
Nous devons donné le montant associé a la lettre gagné seulement selon les spécifications de ce jeu, un seul montant peut être gagné.
Si plusieurs gagnant le montant de la lettre est divisible. Si plusieurs gagnant et un gagnant étoile le montant de la lettre est divisé selon le nombre de gagnant et la balance des lettres va au gagnant de l'étoile.

Photo n°4:

B 120$ GAME ÉTOILE
I 20$
N 40$
G 60$ SI GAGNé
O 200$ AVEC =540$
MINIMUM 120$
PAR SOIR
Bingo du Cuivre
Règlements Partie étoile seulement
Votre bingo pour être valide doit être avec le dernier numéro nommé sinon le bingo est refusé. Vous devez crier quand votre numéro est nommé sinon vous perdez votre bingo. Aucun montant ne sera alloué jusqu'à ce qu'un bingo valide soit gagné. Si vous attendez de crier sur lettre plus payante vous perdrez le tout car cela se voit lors de la validation du bingo
Nous devons donné le montant associé a la lettre gagné seulement selon les spécifications de ce jeu, un seul montant peut être gagné.
Si plusieurs gagnant le montant de la lettre est divisible. Si plusieurs gagnant et un gagnant étoile le montant de la lettre est divisé selon le nombre de gagnant et la balance des lettres va au gagnant de l'étoile.

Photo n°5:

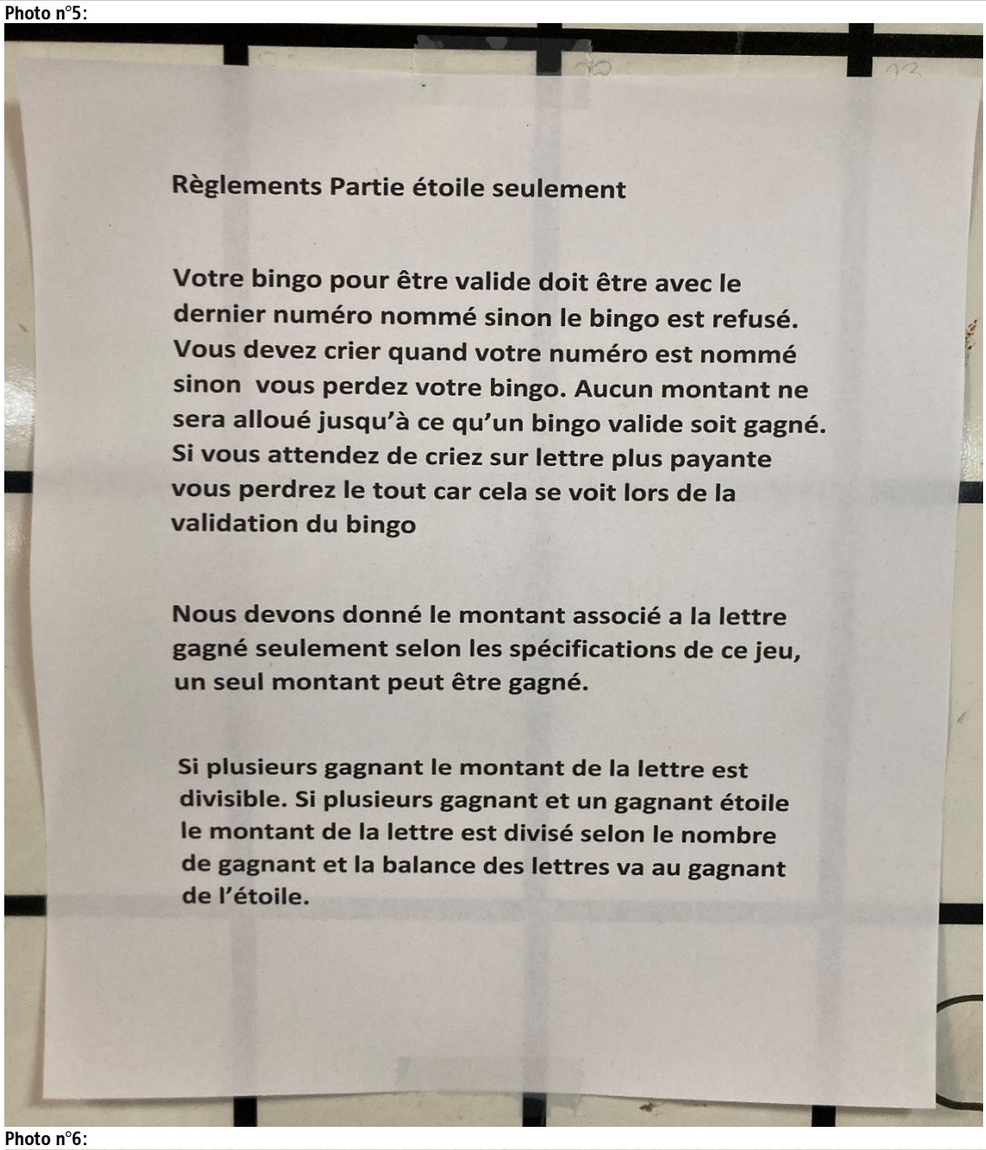

Règlements Partie étoile seulement

Votre bingo pour être valide doit être avec le dernier numéro nommé sinon le bingo est refusé. Vous devez crier quand votre numéro est nommé sinon vous perdez votre bingo. Aucun montant ne sera alloué jusqu'à ce qu'un bingo valide soit gagné. Si vous attendez de criez sur lettre plus payante vous perdrez le tout car cela se voit lors de la validation du bingo

Nous devons donné le montant associé a la lettre gagné seulement selon les spécifications de ce jeu, un seul montant peut être gagné.

Si plusieurs gagnant le montant de la lettre est divisible. Si plusieurs gagnant et un gagnant étoile le montant de la lettre est divisé selon le nombre de gagnant et la balance des lettres va au gagnant de l'étoile.

Photo n°6:

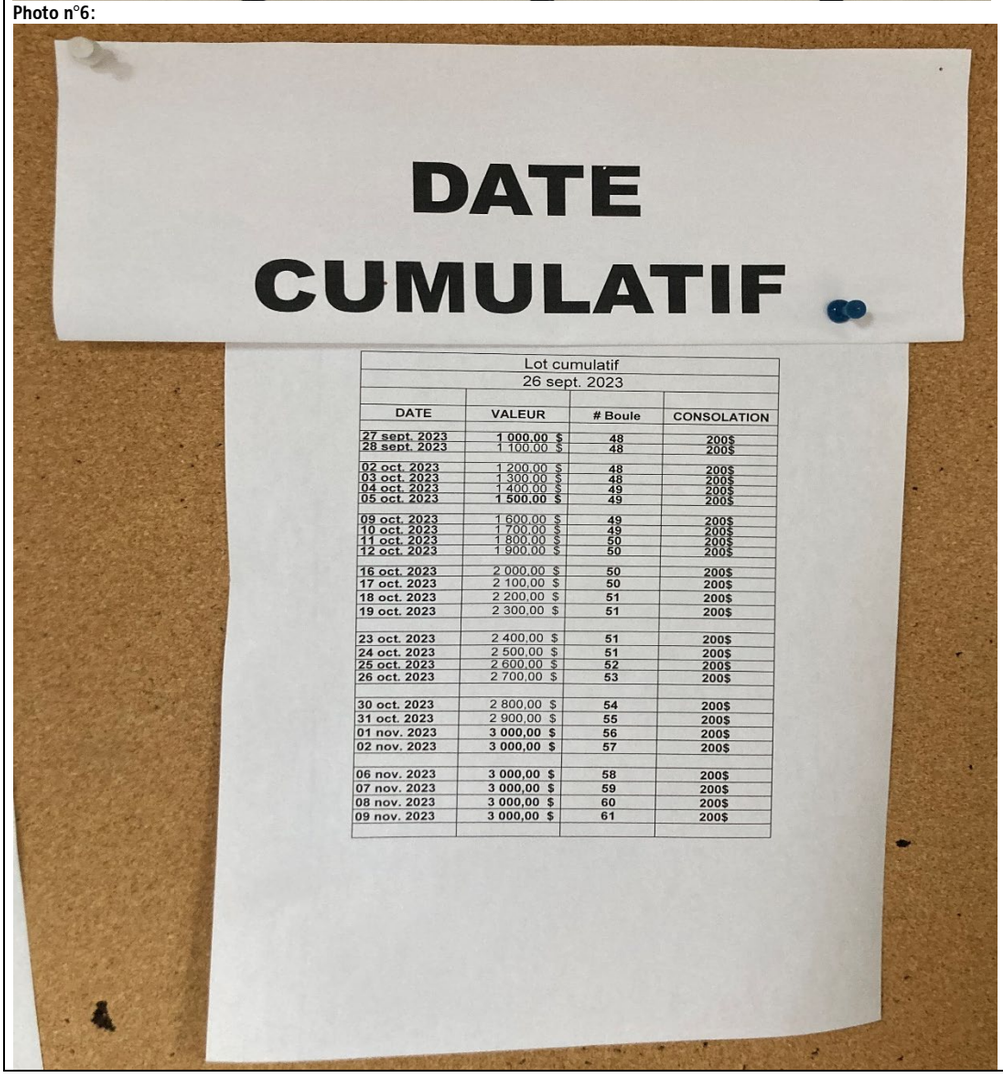

DATE

CUMULATIF

Lot cumulatif 26 sept. 2023			
DATE	VALEUR	# Boule	CONSOLATION
27 sept. 2023	1 000,00 $	48	200$
28 sept. 2023	1 100,00 $	48	200$
02 oct. 2023	1 200,00 $	48	200$
03 oct. 2023	1 300,00 $	48	200$
04 oct. 2023	1 400,00 $	49	200$
05 oct. 2023	1 500,00 $	49	200$
09 oct. 2023	1 600,00 $	49	200$
10 oct. 2023	1 700,00 $	49	200$
11 oct. 2023	1 800,00 $	50	200$
12 oct. 2023	1 900,00 $	50	200$
16 oct. 2023	2 000,00 $	50	200$
17 oct. 2023	2 100,00 $	50	200$
18 oct. 2023	2 200,00 $	51	200$
19 oct. 2023	2 300,00 $	51	200$
23 oct. 2023	2 400,00 $	51	200$
24 oct. 2023	2 500,00 $	51	200$
25 oct. 2023	2 600,00 $	52	200$
26 oct. 2023	2 700,00 $	53	200$
30 oct. 2023	2 800,00 $	54	200$
31 oct. 2023	2 900,00 $	55	200$
01 nov. 2023	3 000,00 $	56	200$
02 nov. 2023	3 000,00 $	57	200$
06 nov. 2023	3 000,00 $	58	200$
07 nov. 2023	3 000,00 $	59	200$
08 nov. 2023	3 000,00 $	60	200$
09 nov. 2023	3 000,00 $	61	200$

Photo n°7:

Photo n°8:

Photo n°9:

Photo n°10:

Photo n°11:

Photo n°12:

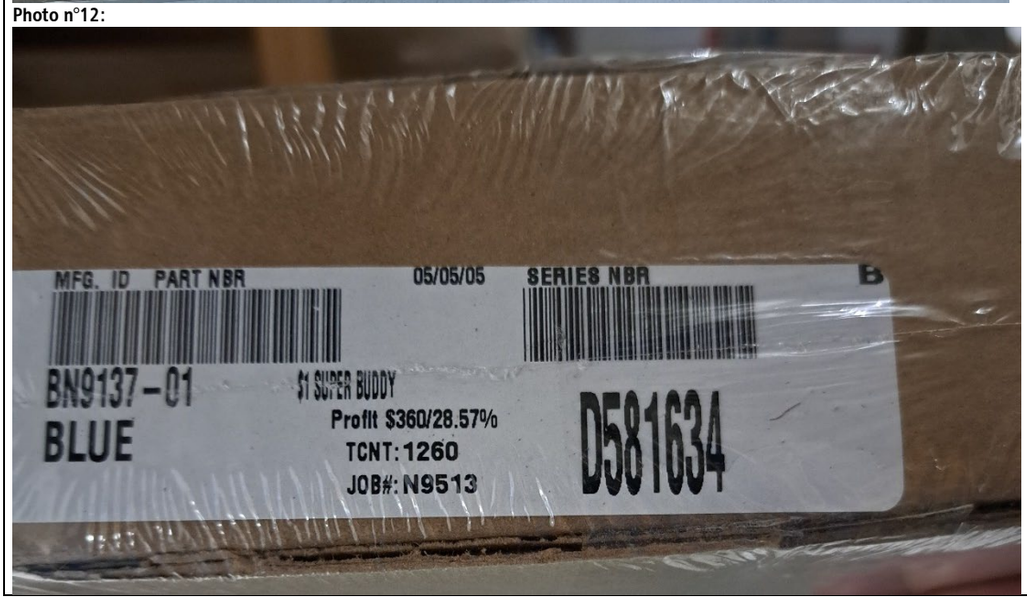

Photo n°13:

Photo n°14:

Photo n°15:

Photo n°16:

Photo n°17

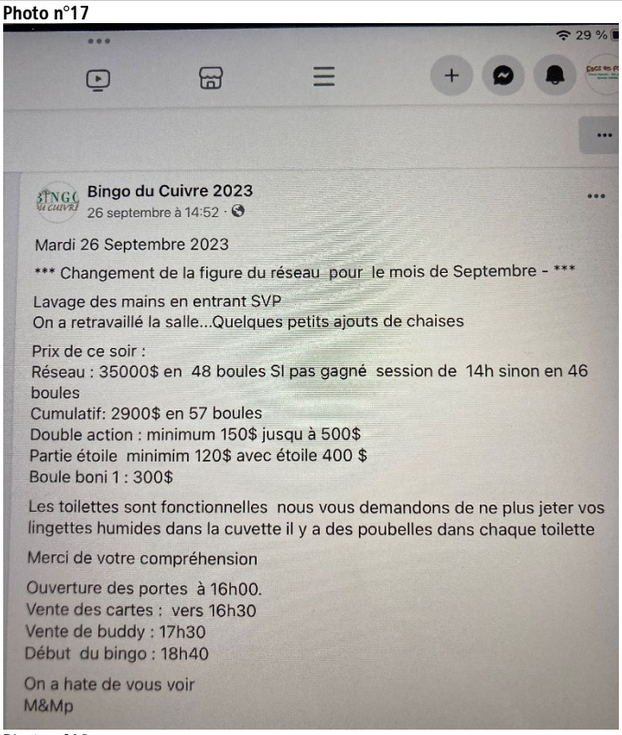

Bingo du Cuivre 2023
26 septembre à 14:52 ·

Mardi 26 Septembre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois de Septembre - ***

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 35000$ en 48 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 2900$ en 57 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 400 $
Boule boni 1 : 300$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°18:

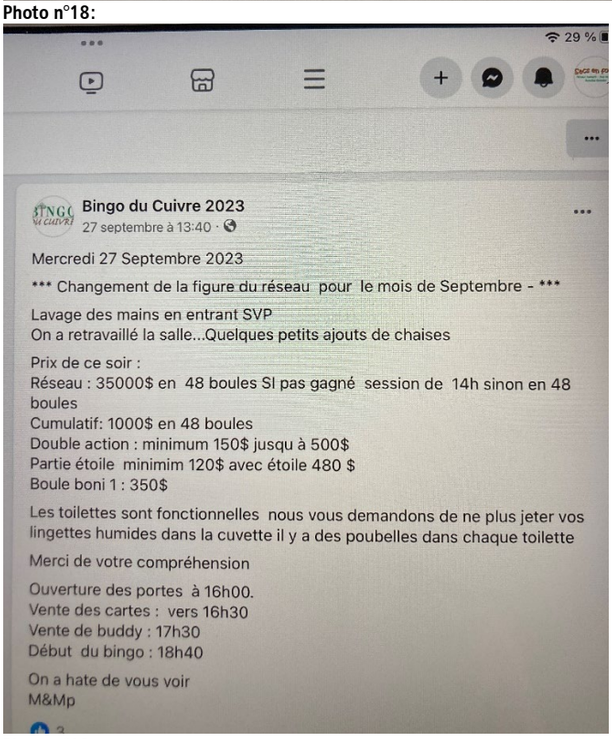

Bingo du Cuivre 2023
27 septembre à 13:40 ·

Mercredi 27 Septembre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois de Septembre - ***

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 35000$ en 48 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 48 boules
Cumulatif: 1000$ en 48 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 480 $
Boule boni 1 : 350$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°19:

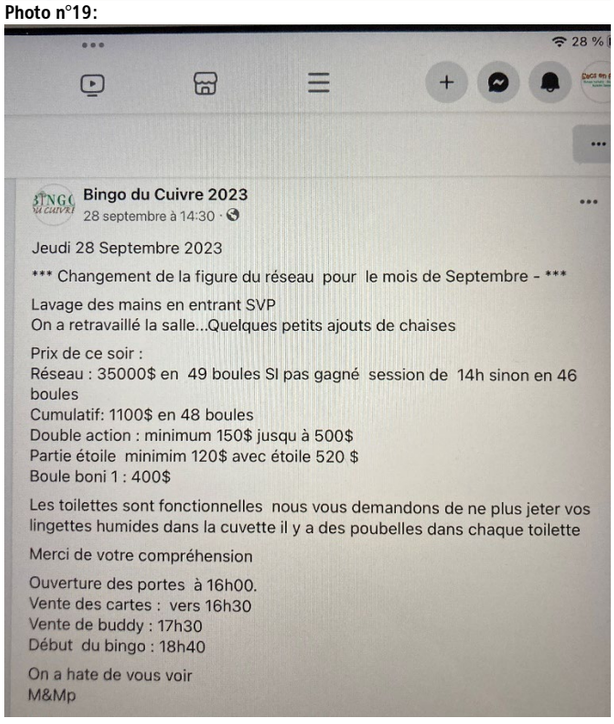

Bingo du Cuivre 2023
28 septembre à 14:30 ·

Jeudi 28 Septembre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois de Septembre - ***

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 35000$ en 49 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1100$ en 48 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 520 $
Boule boni 1 : 400$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°20:

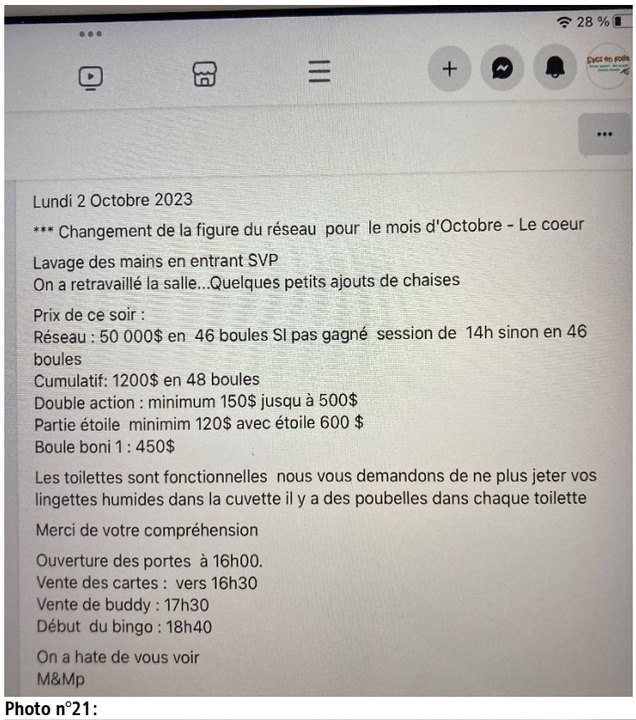

Lundi 2 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 46 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1200$ en 48 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 600 $
Boule boni 1 : 450$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°21:

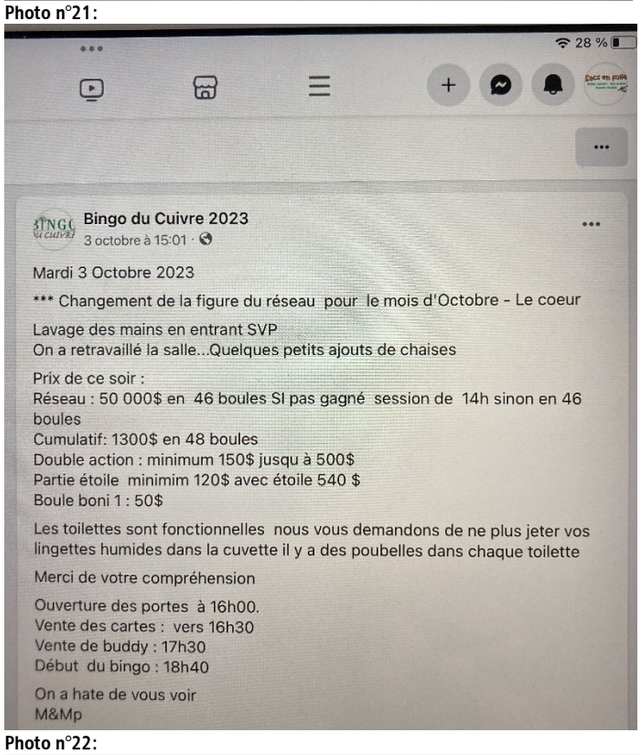

Bingo du Cuivre 2023
3 octobre à 15:01

Mardi 3 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 46 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1300$ en 48 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 540 $
Boule boni 1 : 50$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°22:

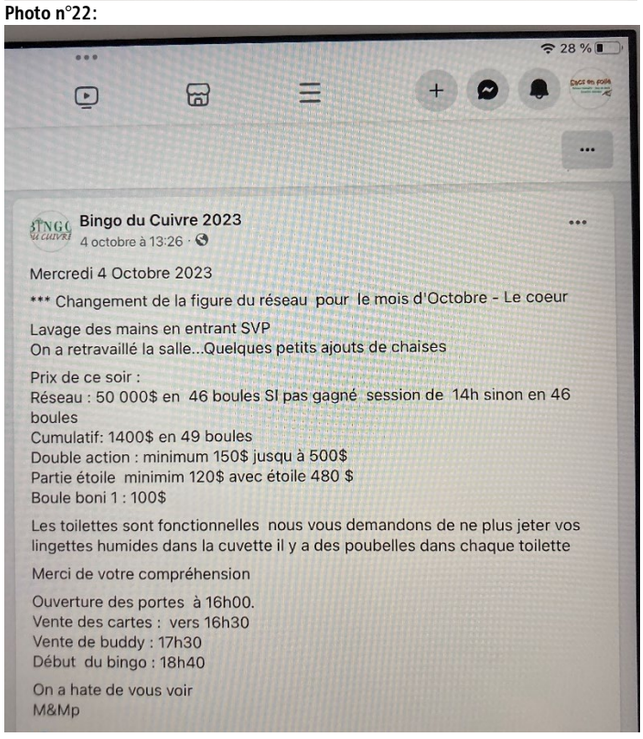

Bingo du Cuivre 2023
4 octobre à 13:26

Mercredi 4 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 46 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1400$ en 49 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 480 $
Boule boni 1 : 100$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°23:

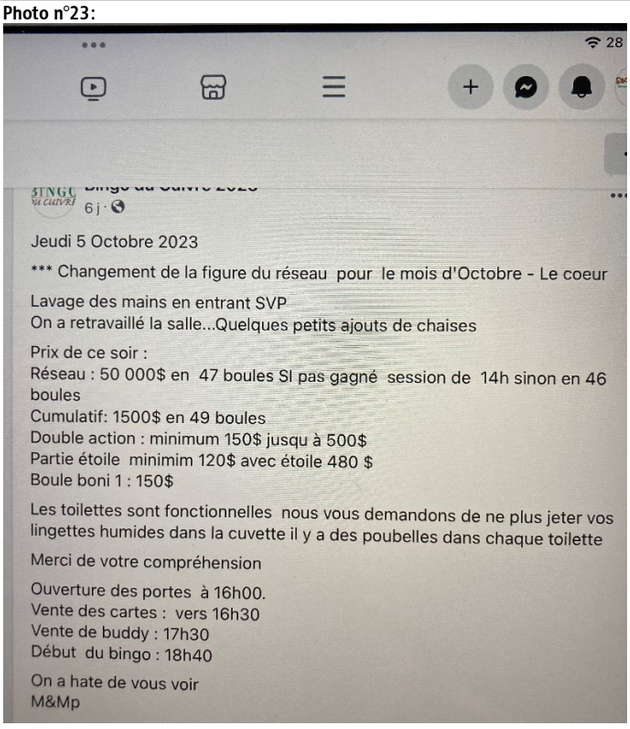

6 j ·

Jeudi 5 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 47 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1500$ en 49 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 480 $
Boule boni 1 : 150$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°24:

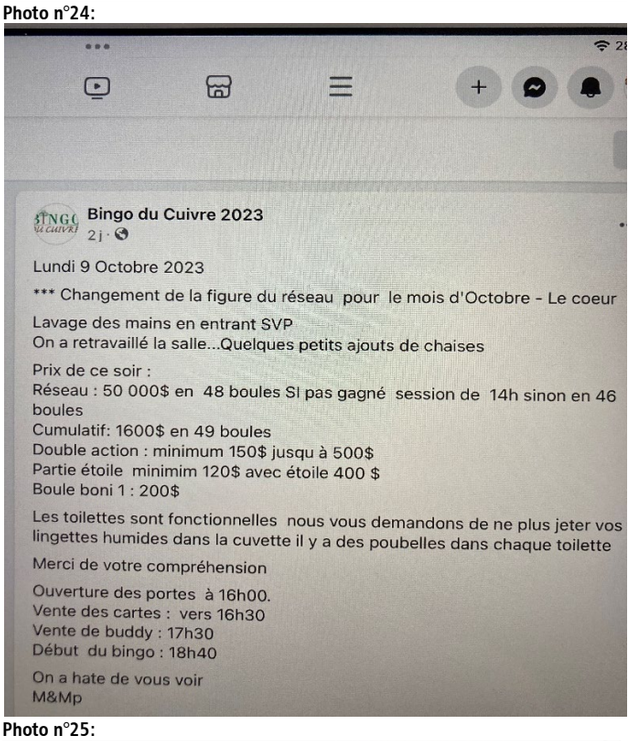

Bingo du Cuivre 2023
2 j ·

Lundi 9 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 48 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1600$ en 49 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 400 $
Boule boni 1 : 200$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°25:

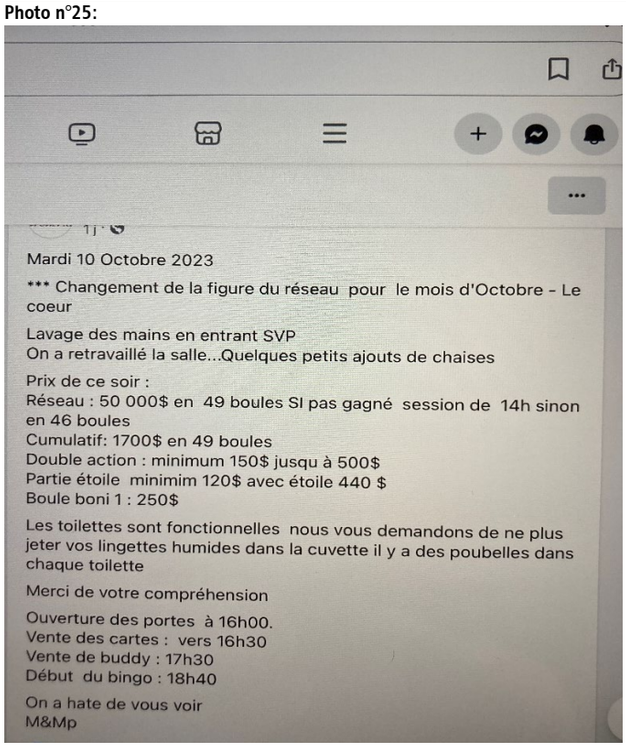

1 j ·

Mardi 10 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 49 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1700$ en 49 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 440 $
Boule boni 1 : 250$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Photo n°26:

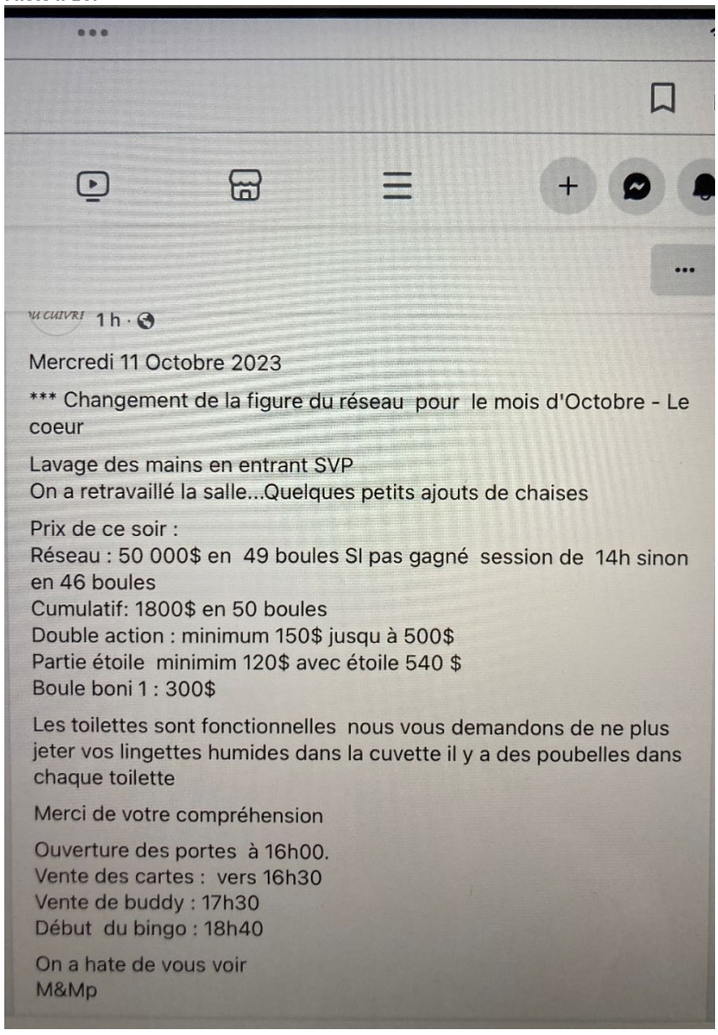

1 h ·

Mercredi 11 Octobre 2023

*** Changement de la figure du réseau pour le mois d'Octobre - Le coeur

Lavage des mains en entrant SVP
On a retravaillé la salle...Quelques petits ajouts de chaises

Prix de ce soir :
Réseau : 50 000$ en 49 boules SI pas gagné session de 14h sinon en 46 boules
Cumulatif: 1800$ en 50 boules
Double action : minimum 150$ jusqu à 500$
Partie étoile minimim 120$ avec étoile 540 $
Boule boni 1 : 300$

Les toilettes sont fonctionnelles nous vous demandons de ne plus jeter vos lingettes humides dans la cuvette il y a des poubelles dans chaque toilette

Merci de votre compréhension

Ouverture des portes à 16h00.
Vente des cartes : vers 16h30
Vente de buddy : 17h30
Début du bingo : 18h40

On a hate de vous voir
M&Mp

Annexe F – Plainte n°11225

Régie des alcools, des courses et des jeux
Québec

SUIVI DES PLAINTES
SERVICE DES PLAINTES

1 Cette section doit être remplie par le Service des plaintes

Agente responsable :	Alinda Souralay	Numéro de dossier :	
Date de réception :	2023-09-15	Numéro de plainte :	11225
Date de transmission :	2023-09-27	Date de fermeture :	

a Nature de la plainte

Catégorie : Signalement
Sous-catégorie : Bingo
Objet de la plainte : Irrégularités et tricheries

b Identification du plaignant

Compagnie :
Nom du plaignant : [redacted]
Adresse :
Ville :
Code postal :
Courriel :
Téléphone(rés.) : [redacted]
Téléphone(bur.) :
Téléphone(cell) : [redacted]

Plainte anonyme : ___
Anonymat demandé : ___
Confidentiel : X
(Personne physique – Lois d'accès)

c Identification de la partie visée par la plainte

Nom : Association des organismes de bingos de Rouyn-Noranda (Manon Raymond)

Numéro, rue : 75, avenue Mercier
Ville : Rouyn-Noranda
Province : Québec
Code postal : J9X4X3

d Résumé de la plainte

Signalement reçu lors d'une conversation téléphonique le 15 septembre concernant le bingo de Rouyn Noranda concernant des employés qui jouent au bingo, possibilité de connivence et méconnaissance des règles qui nuisent à l'intégrité du jeu.

La dame consent à ce que ses informations personnelles soient transmises à nos inspecteurs. Attention, elle tient à préserver la confidentialité de sa plainte par rapport à l'organisme par peur de représailles.

Voici un résumé de ses propos:

Le président est Yves Gauthier. Il y a la [redacted] et [redacted] qui jouent au bingo lorsqu'elles travaillent. Toutes les semaines, ces deux dames jouent au bingo et s'occupent de la vente des cartes et de remettre l'argent aux gagnants.

D'ailleurs, en étant impliqué dans l'organisation du bingo, elle s'arrange pour mettre les chances de leur côté. Par exemple, [redacted] gère la boite de carton où il y a 4 gagnants possibles pour 500$. Elle achète ces cartes pour elle-même. Lorsque l'ensemble des gagnants sont déclaré, elle cesse d'acheter les cartes et continue d'en vendre.

[redacted] est certaine que les responsables n'achètent pas leurs cartes. Elle en distribue à son cercle d'amis, mais elle ne sait pas avec certitude s'ils payent les cartes ou non.

Il ne semble pas avoir de comptabilité ni registre de ventes des cartes de bingo, ni des gratteux (billets à fenêtre).

Les gens ne veulent pas parler et dénoncer la situation, car ils ont peur des représailles et ils ont également peur de ne plus avoir de bingo.

En avril, [redacted] elle a gagné le 50 000$ dans le bingo réseau au moins d'avril.

Certains employés du bingo ne se font pas payer et se font plutôt offrir des cartes en retour.

Il y avait une employée qui a constaté et soulevé plusieurs aspects non conformes dans la gestion du bingo. L'organisation lui a mené la vie dure et l'a renvoyée. Cela fait environ 4-5 ans que cette organisation s'occupe du bingo et sait comment ça marche.

Deuxième appel en date du 27 septembre :
La semaine passée, le jeu a commencé avec un boulier qui n'était pas plein, car en cours de route, l'annonceuse a réalisé qu'il manquait des boules et qu'elle jouait avec les boules de la partie précédente. Elle a donc retiré les boules restantes et a continué le bingo au lieu de l'annuler.

e Autres particularités

10 sept 2023

Bonjour,

J'aimerais porter à Votre attention un problème qui je pense est une injustice. [redacted] au Bingo du Cuivre de Rouyn-Noranda une certaine [redacted] joue à tous les soirs au Bingo et gagne le gros lot 1000.00 de deux à trois fois par mois et elle gagne des lots moins importants quand même de 2 à 3 fois par semaine. Le monde commence à penser qu'elle triche en programme le boulier avec le numéro de ses cartes. Ce serait le comble de l'injustice. Ne devrait elle pas se s'occupé de l'organisation <u>seulement</u>. Elle gagne des lots destinés aux clients du Bingo. Elle devrait arrêter de jouer. Je n'ai jamais gagné le gros lot de 1000.00 cette année et elle l'a gagné seule ou à deux au moins une dizaine de fois.
Peut-être une enquête ou un avertissement pour qu'elle arrête de jouer. Qu'elle aille jouer <u>ailleurs</u> si elle veut jouer.

J'aime mieux rester anonyme pour ne pas me faire expulser du Bingo.

Merci
J'espère qu'elle joue ses cartes ?

PROGRAMME Plus de 2350$ en prix

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI – 18 H 40

Tour spécial MOITIÉ-MOITIÉ	Figure 1 « 3 Cubes rotatifs »	$$$
BLEU	1 ligne / 4 coins	50$
	2 lignes	60$
ORANGE	1 ligne / 4 coins	50 $
	Figure 2 « 2 Cubes plus Diagonale»	100 $
VERT	1 ligne / 4 coins	50 $
	2 lignes	60 $
JAUNE	1 ligne / 4 coins	50 $
	2 lignes	60 $
Tour spécial DOUBLE ACTION (1ere boule est frimée)	35b 36b 37b 38b 39b+	500 $ 400 $ 300 $ 200 $ 150 $
Tour spécial Méga cumulatif MAUVE	Carte pleine	$$$
	Consolation	200 $
ROSE	1 ligne / 4 coins	50$
	Figure 3 «Bloc de 9 Rotatif»	100$
PAUSE DE 10 MINUTES Bingo en réseau		
Tour spécial L'ÉTOILE	3 Lignes	120+ $
	Avec Étoile	$$$
Gros lot GRIS	Tour du free	70 $
	Tour de la carte	100 $
	Carte pleine	1000 $

BINGO DU CUIVRE

105 avenue Mercier
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 4X3
Tél. : 819 764-5997 Téléc. : 819 764-5990
Courriel : bingoducuivre@tlb.sympatico.ca

Figure 1
3 Cubes Rotatifs

Figure 2
2 Cubes plus diagonale

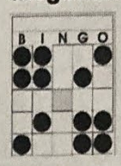

Figure 3
Bloc de 9 Rotatif

LIC202305034066-01

Règlements

- ***Vous devez faire entendre votre bingo clairement. Si l'annonceur ne l'entend pas vous pouvez le perdre.***
- Vous devez acheter un minimum de 3 colonnes pour jouer au bingo.
- Il faut avoir 18 ans et plus pour être dans la salle ou jouer
- La boule boni est valide sur les parties régulières seulement
- Pour tous les bingos réguliers, les 4 coins comptent pour une ligne seulement.
- SI le bingo n'est pas remporté après la 12e boule, nous procédons au jeu suivant en additionnant la ligne 1 et la ligne 2.
- Personne ne peut gagner après que le meneur de jeu a déclaré la partie terminée.
- Il est interdit de vendre ou de procurer à un mineur un livret, une carte de bingo ou un billet-surprise.
- Aucune carte ne doit être vendu après la première boule nommée d'une partie

Suivez-nous sur notre page Facebook pour des informations supplémentaires
facebook.com/bingoducuivre

Les organismes vous remercient
-Mont Kanasuta
-Les Capitales
-Club Rotary
-Fondation Martin Bradley
-Affaire Étudiante CegepAT

Annexe H – Cartes de bingo du tour spécial moitié-moitié du programme détaillé

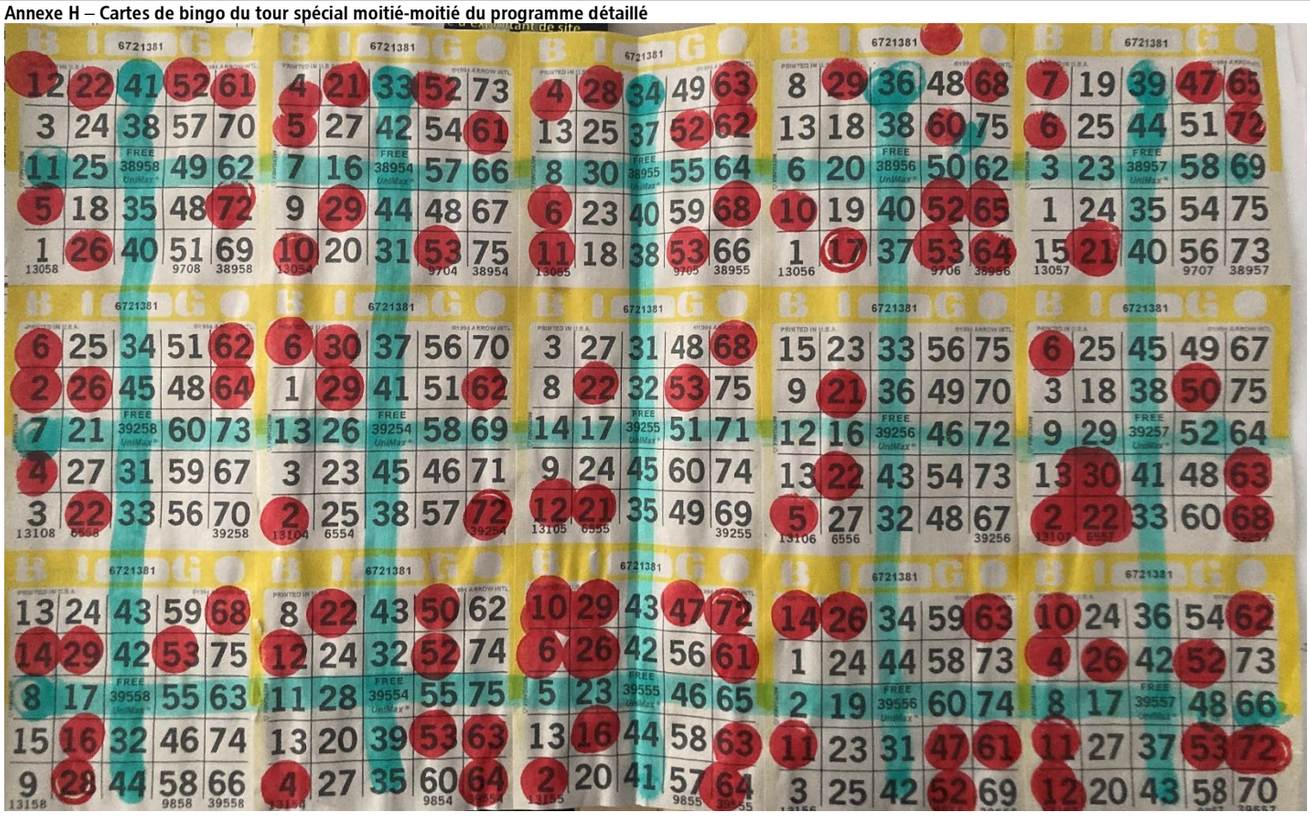

Annexe I – Cartes de bingo du tour spécial (L'étoile) du programme détaillé

[redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 17 juillet 2023 15:00
Objet: AVIS IMPORTANT

Importance: Haute

Le 17 juillet 2023

Chers clients,
Veuillez prendre note que suite à la visite des inspecteurs de la RACJ à nos bureaux aujourd'hui, nous sommes dans l'obligation d'expédier TOUS les billets surprises totalement imprimés pour respecter la règles # 111 des règlements actuels sur le bingo.
Nous devons donc ABSOLUMENT recevoir vos commandes de billets au moins une semaine à l'avance pour nous permettre de tout imprimer pour vous livrer adéquatement. Toutes les commandes reçues trop tardivement serons livrées sur votre prochaine livraison.
Merci de nous aider à toujours mieux vous servir.

[redacted]
Directeur Général
[redacted]

[redacted]

[redacted]

1

Annexe L – Courriel du 13 octobre 2023 de [redacted] directeur adjoint chez [redacted]

De: [redacted]
Envoyé: 13 octobre 2023 15:05
À: [redacted]
Objet: Question

> Vous ne recevez pas souvent de courriers de la part de [redacted]
> Découvrez pourquoi cela est important

Avertissement

Bonjour [redacted] ,

Une de mes clients m'a téléphoné suite à votre visite et elle m'a dit que mon produit de papier avec un étoile sur un des 24 numéros serait illégal selon vous .
J'aimerais savoir comment vous en êtes venu à cette conclusion parce que mon produit répond aux normes demandées par la RACJ dans les règles sur les bingos , numéro de règlement 72.1 et 72.2 .

72. La carte de bingo ordinaire comporte les caractéristiques suivantes:

1° elle est composée de 6 rangées dont la première forme le mot «BINGO» et de 5 colonnes; elle comporte 25 cases dont 24 sont identifiées au moyen d'un chiffre de 1 à 75 et la case centrale porte la mention «gratuit» ou une mention équivalente;

2° elle porte un numéro de contrôle et un numéro de série.
La carte de bingo spéciale est d'une configuration différente de celle de la carte de bingo ordinaire et porte uniquement un numéro de série.

J'attends de vos nouvelles , merci et je vous souhaite un bon weekend .

[redacted]
Directeur Adjoint [redacted]